



Arret suite accident du travail et licenciement

Par **hipopo2012**, le **13/12/2013** à **12:06**

bonjour,rnrnje suis en arrêt suite à un accident du travail depuis mai 2012 ; toujours pas consolidée aujourd'hui, j'apprend par mes collègues qui ont reçu un mail de la direction (nous sommes un magasin) que notre magasin va fermer car il n'est plus du tout rentable, et que nous allons (moi y compris) avoir un "plan social" ; rnc'est un employeur qui a plusieurs magasin sous la même enseigne (seul le notre ferme) rnest ce qu'un mail suffit à nous prévenir ? et moi, je ne suis pas censé le savoir? rnQue dois je faire dans ma situation ?rnJ'ai déposé un dossier au TASS pour faute inexcusable, dois je faire quelque chose de plus à ce niveau ?rnJe ne peux pas pour le moment reprendre une activité et vu les mauvais rapports que j'ai avec eu depuis mon accident, je ne pense pas être capable de reprendre un poste chez eux .rnPouvez vous me conseiller svp ?rnPAR AVANCE MERCI

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **16:23**

Bonjour,rnPour le moment il n'y a pas grand chose à faire, sinon vous faire transférer ce mail pour en prendre connaissance.rnSi l'employeur persiste dans son intention de fermer le site, il devra mettre en place la procédure entière qui varie selon le nombre de personnes sur ce site.rnVous ne pouvez qu'attendre la suite des événements.rnAttention le licenciement d'un salarié en arrêt suite à un accident du travail est possible en présence de motifs économiques.